

	Conseil Communal de Rolle – législature 2006 – 2011
---	---

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 16 novembre 2010

Présidence: Nicolas Walter

Ouverture: 20h00

Appel: 41 membres présents, 10 membres excusés, 1 membre non excusé

Excusés
Pierre Aepli
Pierre-François Charmillot
René-Philippe Charton
Dimitri Deyhle
Richard Lecoultre
André Meylan
Julie Micello
Vanessa Monney
Alain Quiblier
Maximilien Radoszycki
Non Excusés
Louis-Claude Masset

Le quorum est atteint: 79%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2010.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité.
4. Préavis municipal N° 81 – Demande de crédits complémentaires au budget 2010 – rapport de la Cofin.
5. Préavis Municipal N° 82 – Arrêté d'imposition pour l'année 2011 - rapport de la CoFin.
6. Divers et propositions individuelles.

La séance est ouverte à 20h00 par le Président qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes et passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance du 14 septembre 2010.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, tel que présenté.



2. Communications du Président.

La Municipalité a demandé au bureau du conseil de pouvoir présenter «le plan du bruit routier» lors de la séance du 14 décembre. L'horaire de la séance du 14 étant avancé afin de pouvoir traiter le budget et de poursuivre par une agape, ce sujet sera reporté à celle de février en fonction du nombre d'objets à traiter à ce moment-là.

Le Président, qui a eu l'opportunité une semaine auparavant d'aller voir l'exercice et l'inspection des pompiers, relève leur engagement et leur implication. Il rappelle qu'une séance d'information est organisée le 24 novembre 2010 pour les personnes intéressées.

Il incite ensuite les conseillers à aller voter le 28 novembre 2010 et remercie par avance les scrutateurs. Il poursuit sur le sujet des élections communales du 13 mars 2011 car l'ensemble des conseillers sera susceptible de travailler à cette occasion et la date est à retenir.

3. Communications de la Municipalité.

M. Zeugin apporte quelques précisions à propos de Rodéo; tous les services de l'Etat concernés ont été rencontrés, à savoir «Faune et Nature» - «SDT» - «Service des routes», et leurs exigences ont été suivies en tous points; il ne devrait donc plus y avoir de blocages dus aux services de l'Etat. Le complément d'étude pour l'assainissement du bruit routier a également été présenté à ces services et à présent il est attendu en retour une communication écrite du service des routes afin de savoir si les conclusions de cette étude sont acceptées. L'attente de la réception de ce document bloque la préparation du préavis relatif aux réponses aux oppositions devant être présenté au Conseil. Sans cette communication, pas de préavis.

La partie roulante du giratoire de la Couronnette a été terminée durant la semaine du 8 octobre, et celui-ci est à présent fonctionnel; reste à terminer la partie centrale et l'éclairage public. L'éclairage futuriste de ce giratoire découle du «plan lumière» et se révèle peu gourmand en consommation d'énergie.

Mme Tecon annonce qu'il n'y aura pas de changement dans l'horaire du Green Bus en semaine, mais par contre le bus en service le samedi sera un minibus.

M. Roland, à propos du port ouest, informe que le feu vert pour la mise à l'enquête va intervenir bientôt.

M. Belotti répond aux questions posées par M. Bréchon lors du dernier conseil à propos de futurs logements à loyers modérés et de la parcelle dite «La Banane». La Municipalité travaille depuis un certain temps sur le premier thème, et après s'être renseignée auprès des services de M. Angehrn, a reçu le document joint (annexe 1). En résumé, depuis le 25 septembre 2009, 27 opérations différentes relatives à la préparation du projet de règlement communal sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier de la commune de Rolle, se sont déjà déroulées. Aujourd'hui, la Municipalité attend le retour de ce règlement validé par le SELT et la réunion avec la SCHR pour approbation de leur part. Ensuite, il y aura proposition de décision municipale pour le règlement communal, préavis pour le conseil communal, règlement des questions relatives aux droits de superficie et enfin étude du financement du projet sur la parcelle du Maupas. Ce règlement devrait d'ailleurs être reçu très prochainement.

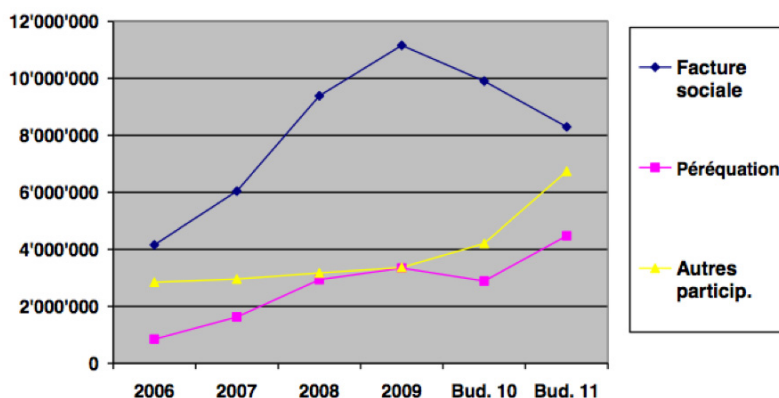
La Municipalité va examiner dès maintenant les DDP en vigueur sur les parcelles communales de Rolle. Le but est de les mettre à niveau pour préparer un nouveau DDP, avec un préavis municipal à la clef, pour la parcelle de la Banane, afin de conserver un esprit de cohérence. La Municipalité a reçu, à titre d'exemple, un préavis déposé tout récemment par la commune de Nyon à ce sujet.

Ces réponses, partielles, ne sont pas définitives car les dossiers qui nécessitent réponse d'un ou de plusieurs services de l'Etat prennent toujours plus de temps que prévu; mais la Municipalité fera tout pour aller de l'avant dans les meilleurs délais.

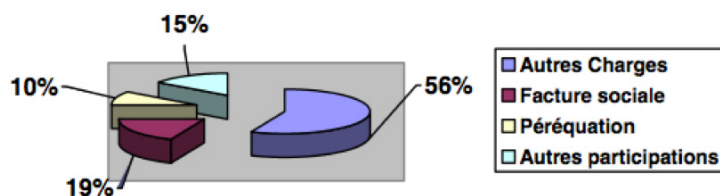


Quelques éléments principaux du projet de budget 2011, que la Municipalité a accepté en séance le 7 octobre dernier, sont présentés ci-dessous:

Evolution des participations



Participations / Budget 2011



Marge, dettes et investissements

Evolution de 2000 à 2011

	Marge autofinancement		Dettes		Investissements cumulés	
	en Frs		en Frs		en Frs	
2000	1'862'580		25'830'000		3'509'050	
2001	1'860'253		23'830'000		4'724'595	
2002	1'560'618		28'090'000		9'834'341	
2003	5'605'447		24'130'000		13'381'246	
2004	2'648'610		22'430'000		15'064'224	
2005	12'720'653		23'899'000		19'510'734	
2006	4'657'551		19'584'000		21'974'304	
2007	8'970'034		12'769'000		24'677'562	
2008	6'188'841		10'609'000		28'574'629	
2009	5'940'269		5'449'000		32'063'220	
2010	1'800'000		5'320'000		33'563'220	
2011	2'400'000		10'000'000		45'717'220	

Le projet de budget partiellement présenté ce soir, sera débattu et voté lors de la prochaine séance du conseil communal, le 14 décembre 2010.



4. Préavis municipal N° 81 – Demande de crédits complémentaires au budget 2010 – rapport de la Cofin.

Mme Gentile, rapporteur, lit les conclusions du rapport qui sont amendées. Le président demande alors au rapporteur de bien vouloir expliquer le premier amendement «Frais pour le tourisme» et ouvre la discussion. Selon Mme Gentile, l'amendement porte sur la forme et non pas sur le fond, et la Cofin demande qu'un préavis municipal soit déposé puisque la différence porte sur un montant supérieur à Fr. 50'000.-.

Cet amendement est accepté par la Municipalité qui reviendra avec un préavis complémentaire, d'ailleurs déjà annoncé devant ce conseil suite à la dissolution de l'AICC.

Le Président clôt la discussion sur le premier amendement et l'ouvre ensuite sur le deuxième amendement «Enseignement secondaire (divers comptes)». Le rapporteur explique qu'il s'agit aussi d'un dépassement de plus de Fr. 50'000.- et que la CoFin réclame également un préavis municipal afin que de plus amples explications soient fournies sur ce montant.

La Municipalité comprend la position de la CoFin mais refuse l'amendement car l'ASPAIRE vole de ses propres ailes et est devenue opérationnelle; revenir avec un préavis municipal devant le Conseil prendrait du temps, de l'énergie et provoquerait du remue-ménage dans les communes voisines qui ont déjà dû faire preuve de patience envers la commune de Rolle. La Municipalité rappelle qu'il s'agit d'une décision approuvée par le conseil intercommunal de l'ASPAIRE et sa remise en cause serait certainement très mal perçue par certaines communes voisines.

Le Président confirme que l'amendement porte sur la forme et non pas sur le fond.

M. Deruaz souligne que le Conseil a accepté d'adhérer à cette association. Il constate, selon le fonctionnement de nos institutions, que la décision de l'exécutif de l'ASPAIRE a été approuvée par le législatif de l'ASPAIRE, et que ces deux organes sont considérés aux yeux de la loi comme ceux d'une commune; à cet égard la loi est claire et stipule que si l'on veut contester une décision d'un organe législatif, il y a un délai de 20 jours pour faire recours. A ce jour, le délai est donc écoulé et il faut considérer ce dépassement comme certains dépassements du canton, et ne pas accepter l'amendement.

M. Goël partage l'avis de M. Deruaz mais trouve un peu «léger» qu'une telle somme soit requise avec aussi peu d'explications et de justifications. Par ailleurs il demande au syndic si le montant de Fr. 240'421.00 sera le chiffre définitif à fin 2010 puisque l'année n'est pas encore terminée.

M. Belotti répond que ce chiffre ne sera pas le chiffre définitif car le préavis fait état des dépassements au 30 juin, et d'autres chiffres apparaîtront donc dans les comptes. Dans les crédits complémentaires, la Municipalité ne doit demander que ce qui dépasse au point de vue «dépenses». Par contre, on sait qu'avec la valorisation des bâtiments du Martinet, il y aura des recettes supplémentaires. Il propose d'attendre les comptes et les explications de la Municipalité qui mettra en avant le système de balance, sachant que les dépenses supplémentaires doivent être mises en balance avec les recettes supplémentaires...

M. Hay soutient l'amendement car ce poste de dépenses est compliqué et il y a un déficit d'explications à son propos. De plus la somme ne recouvre pas toute l'année 2010, et la Municipalité aurait eu le temps de préparer un préavis explicatif.

M. Boissard confirme que la CoFin ne conteste pas le fond car elle est consciente qu'on ne peut pas aller à l'encontre de la décision d'une association intercommunale, mais la commission aimerait comprendre comment une association intercommunale peut mettre à charge des communes des frais aussi importants avec effet rétroactif; il pense que cela pourrait faire l'objet d'un préavis ou tout au moins d'explications complémentaires de la part de la Municipalité.

Le Président clôt la discussion et passe au vote du premier amendement. Le vote montre que le premier amendement est accepté à l'unanimité. Le Président passe ensuite au vote du deuxième amendement et le vote montre que le deuxième amendement est refusé à la majorité (22 voix contre, 15 voix pour, 2 abstentions).

M. Hay complète en disant que le rejet de l'amendement ne dispense pas la Municipalité de fournir quelques explications.

	Conseil Communal de Rolle – législature 2006 – 2011
---	---

Le président ouvre la discussion sur le fond et la referme aussitôt pour passer au vote sur les conclusions amendées du rapport; le résultat du vote est que les conclusions sont acceptées à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 81 **amendé** de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la CoFin chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires à hauteur de Sfr. 272'376.50 sur l'exercice 2010, selon le tableau ci-dessous:

N°	N° compte	Intitulé	Budget 2010	Comptes 2010	Crédit demandé	Crédit amendé
1	1600.3658	Frais pour le tourisme	1'200.00	366'553.00	366'553.00	0.00
2	1900.3185.5	Outsourcing informatique	60'000.00	76'955.50	16'955.50	---
3	4600.3144.0	Entretien modernisation réseau	65'000.00	Pas applicable	15'000.00	---
4	5200	Enseignement secondaire (divers comptes)	0.00	240'421.00	240'421.00	---

Le **Préavis N° 81** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 16 novembre 2010

5. Préavis N° 82 – Arrêté d'imposition pour l'année 2011.

Mme Gentile, rapporteur, lit les conclusions du rapport. Le président ouvre alors la discussion sur le fond.

M. Hay souligne la clairvoyance de la Cofin, qui l'année dernière a préféré statuer sur l'arrêté d'imposition relatif à l'année 2010 seulement, au lieu des années 2010-2011.

M. Veyrassat demande au syndic comment il juge, du point de vue de la commune de Rolle, le nouveau régime de péréquation sur la base de cet arrêté d'imposition.



Le syndic explique que pour les contribuables rollois il n'y aura pas de changement puisque l'imposition cantonale augmente de 6 points et l'imposition communale est diminuée d'autant. Le but voulu et recherché par l'Etat est d'éviter les effets de yo-yo provoqués par certaines communes qui avaient monté et descendu leur taux d'imposition pour faire varier de façon significative le montant de la facture sociale. Ce système a été mis en place par le département de l'intérieur afin d'éviter d'importantes variations, et également pour que l'Etat, qui pilote la perception et la distribution de la facture sociale reste l'actionnaire majoritaire. Pour la commune de Rolle, c'est donc une opération neutre. Par contre, il faut attendre les comptes pour voir, si dans 2 à 3 ans, ces 6 points de plus en faveur du canton ne sont pas supérieurs aux 6 points en moins pour l'imposition communale.

La discussion est alors close et le Président passe au vote sur le fond, les conclusions de la CoFin étant les mêmes que celles du préavis municipal.

Le résultat du vote est que les conclusions du préavis N° 82 sont acceptées à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 82 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la CoFin chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Adopte

L'arrêté d'imposition pour l'année 2011

Le **Préavis N° 82** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 16 novembre 2010

6. Propositions individuelles et divers.

M. Boissard aimerait savoir dans combien de temps, sur la route au quartier de Beaulieu, les bornes en plastic qui servent de ralentisseurs seront enlevées ou remplacées.

Mme Tecon lui répond que pour l'instant la mise à l'enquête n'est pas terminée, mais lorsque ce sera le cas, des installations définitives seront mises en place.

M. Schatzmann revient sur un des points des communications de la Municipalité, le point N° 2 relatif au projet de caméras de surveillance. Il estime que la Municipalité est passée comme «chat sur braise» sur ce point qui lui semble pourtant mériter d'être étudié plus à fond que simplement évoqué par une ligne budgétaire. Trois éléments sont mentionnés dans cette communication; la surveillance: à des fins touristique, de contrôle du trafic et de certains endroits soumis à de régulières déprédations (par exemple le Cabinet bleu). Sachant que ce sujet est sensible, il lui semble que le Conseil devrait avoir son mot à dire et il demande à la Municipalité de déposer un préavis afin qu'une commission puisse se déterminer en toute connaissance de cause.



Mme Tecon souligne que ce point prouve que la Municipalité fait preuve de transparence car le premier mot du point N° 2 de la communication municipale est le mot «idée». Ceci signifie plus clairement que la Municipalité caresse l'idée de s'intéresser à des caméras. Il y a 3 possibilités évoquées car de nos jours la technique offre de nombreux procédés intéressants susceptibles d'être développés. Ce point figure donc dans le budget par souci de transparence.

M. Bréchon remercie le syndic pour sa réponse au problème du logement. Il demande confirmation du point suivant: y a-t-il bien un projet de création d'un droit de superficie sur la parcelle dite «La Banane» au Maupas? La réponse émanant de la Municipalité étant affirmative, M. Bréchon avoue qu'il s'agit pour lui d'un scoop et demande si un calendrier a été établi.

M. Belotti lui répond que le calendrier va dépendre de la date de réception du règlement sur les conditions d'occupation des logements. Le but est donc de recevoir ce document du Canton, puis de préparer un préavis municipal et à partir de là le calendrier précis sera fixé pour la révision des droits de superficie et la création de ce nouveau droit de superficie.

M. Deruaz invite la Municipalité à faire parvenir le plus rapidement possible le projet de budget aux conseillers car il est important que ceux-ci aient accès aux informations dans les meilleurs délais.

Le Président lève la séance à 20h55 et donne rendez-vous aux conseillers le 14 décembre 2010 à 19h00 pour la prochaine séance qui sera suivie d'un apéritif dînatoire.

Au nom du Conseil communal

Nicolas WALTER
Président

Violaine CHERPILLOD
Secrétaire